

---

# **REGISTRE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (NICARAGUA)**

## **EN TANT QU’OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)**

### **TABLE DES MATIÈRES**

L’OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ .....	<i>Inclus</i>
LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE .....	<i>Information pas encore disponible</i>

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ****NI****REGISTRE DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE (NICARAGUA)****NI****Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale**

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale:	En vertu de l'article 22.1) du PCT:	30 mois à compter de la date de priorité	
	En vertu de l'article 39.1)a) du PCT:	30 mois à compter de la date de priorité	
Traduction de la demande internationale requise en <sup>1</sup> :	Espagnol		
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale <sup>1</sup> :	En vertu de l'article 22 du PCT : description, revendications (si elles ont été modifiées, à la fois telles que déposées initialement et telles que modifiées), texte éventuel des dessins, abrégé		
	En vertu de l'article 39.1) du PCT : description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer à la fois tel que déposé initialement et tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)		
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Non		
Taxe nationale:	Monnaie: Córdoba Oro (NIO)		
	Pour un brevet :		
	Taxe de dépôt <sup>1</sup> :	NIO	200
	Pour un modèle d'utilité:		
Taxe de dépôt <sup>1</sup> :	NIO	100	
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale:	La taxe nationale est réduite de 75% lorsque la demande est déposée par une personne physique		
Exigences particulières de l'office (règle 51bis du PCT):	Nom et adresse de l'inventeur s'ils n'ont pas été indiqués dans la partie "requête" de la demande internationale <sup>2, 3</sup>		
	Déclaration relative au droit du déposant de demander et d'obtenir un brevet <sup>2, 3</sup>		
	Déclaration relative au droit du déposant de revendiquer la priorité de la demande antérieure <sup>2, 3</sup>		
	Justification du changement de nom du déposant <sup>3</sup>		
	Traduction de la demande internationale en trois exemplaires <sup>3</sup>		
	Désignation d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié au Nicaragua		
	Pouvoir si un mandataire est désigné		
Fourniture, le cas échéant, d'un listage des séquences de nucléotides ou d'acides aminés sous forme électronique			

*[Suite sur la page suivante]*

<sup>1</sup> Doit être remise ou payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

<sup>2</sup> Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

<sup>3</sup> Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'invitation.

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ****NI****REGISTRE DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE (NICARAGUA)****NI***[Suite]*

---

Qui peut agir en qualité de  
mandataire ?Tout conseil enregistré au Nicaragua

---

L'office accepte-t-il les requêtes en  
restauration du droit de priorité  
(règle 49ter.2 du PCT) ?Oui, l'office applique à ces requêtes à la fois le critère du "caractère  
non intentionnel" et celui de la "diligence requise"

---